



Communiqué  
Pour diffusion immédiate

*Dépistage accéléré de la COVID-19 dans le réseau scolaire*

## **La FAE dépose son recours à la Cour supérieure, en s'appuyant sur l'expertise de la Dre Nimâ Machouf**

**Montréal, 14 septembre 2020** – Comme annoncé, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a déposé un recours à la Cour supérieure ce matin afin d'obtenir du gouvernement du Québec tous les documents qui lui ont permis d'établir le *Plan de la rentrée scolaire 2020-2021*. La FAE s'appuie sur l'expertise de la docteure Nimâ Machouf, chercheuse et épidémiologiste, qui remet en cause certaines des mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre de la rentrée scolaire, afin d'obtenir des données essentielles et la mise en place d'un mécanisme de dépistage accéléré pour le réseau scolaire.

Dans son rapport, la Dre Machouf estime, entre autres, que la distanciation entre les élèves en classe est une mesure à maintenir pour limiter la propagation du virus, alors que tous les élèves sont regroupés dans des « bulles-classes » et qu'aucune distanciation n'est appliquée entre eux. Elle suggère aussi d'alterner le port du couvre-visage dans les classes, puisque « le risque de transmission est beaucoup plus élevé lors de contact prolongé en milieu clos, donc en classe », alors qu'en ce moment, le gouvernement du Québec n'oblige pas les élèves à porter le masque.

La Dre Machouf souligne aussi que certaines activités exercées dans des locaux spécialisés, telles que la pratique de sports qui entraînent de l'essoufflement et surtout ceux qui favorisent la proximité entre les individus, favoriseraient la contamination et augmenteraient les risques de transmission du virus. Enfin, étant donné le potentiel de transmission par aérosol de la COVID-19, la Dre Machouf fait également état d'un enjeu lié à la pandémie qui ne figure pas au Plan, soit la question de la ventilation adéquate au sein des classes. Or, l'on sait qu'à peine 46 % des bâtiments scolaires sont dans un état jugé satisfaisant, selon le ministère de l'Éducation.

« Afin de veiller à la sécurité de nos membres et des élèves jeunes et adultes qui leur sont confiés, mais aussi afin de revendiquer ultérieurement des mesures sanitaires optimales, la FAE doit pouvoir prendre connaissance de tous les documents qui ont permis au gouvernement du Québec d'établir le *Plan de la rentrée 2020-2021*. L'expertise de la Dre Machouf soulève des questions importantes en ce qui concerne certaines mesures appliquées depuis la rentrée scolaire, d'où la nécessité pour le premier ministre, le ministre de l'Éducation ainsi que le ministre de la Santé d'agir avec transparence. Il est hors de question que nous nous en remettions aveuglément au gouvernement. Nous voulons pouvoir prendre connaissance de ces documents, et ce, rapidement », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

## **Mécanisme de dépistage accéléré et accès aux données complètes**

La FAE exige aussi depuis des semaines du gouvernement qu'il lui fournisse les données complètes indiquant, par catégorie de personnes touchées, le nombre de cas de COVID-19 dans les établissements scolaires du Québec et que le gouvernement mette en place un mécanisme de dépistage accéléré de la COVID-19 dans le réseau scolaire. Malgré un engagement du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, le 10 août dernier, de mettre en place un tel mécanisme, des demandes répétées et une mise en demeure envoyée, la FAE n'a toujours pas obtenu la preuve qu'un tel mécanisme existe et les informations relatives à son fonctionnement le cas échéant.

Or, la pandémie qui sévit actuellement au Québec est loin d'être maîtrisée, comme l'indique la hausse des cas au Québec, notamment dans au moins 246 établissements scolaires. Le Québec vient de dépasser un « seuil critique » qui laisse présager l'arrivée d'une « deuxième vague » de la pandémie. Il devient donc urgent pour la FAE de freiner au maximum la propagation du virus et son effet domino dans les établissements scolaires.

« Le gouvernement fait preuve d'un manque de transparence, notamment en omettant de nous communiquer des renseignements essentiels, en publiant des données incomplètes ou en suspendant la publication de la liste des cas d'infection dans les établissements scolaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre de son site Internet. Or, ces informations nous permettraient de donner l'heure juste à nos membres et de prendre rapidement les décisions et les actions qui s'imposent sur le terrain autant à titre préventif que devant la confirmation d'un cas de COVID-19 dans le réseau scolaire. De plus, les longs délais associés aux résultats des tests de dépistage occasionnent beaucoup de stress auprès de nos membres. Actuellement, le gouvernement donne l'impression qu'il improvise, alors que le virus ne donne pas de deuxième chance », a souligné M. Mallette.

### **Profil de l'organisation**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)